



## **R A P P O R T**

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 91'000.00 pour  
l'amélioration de 2 chambres de contrôle pour la supervision du  
réseau d'eau potable**

---

### **Résumé**

*La présente demande de crédit permet l'amélioration de l'exploitation à distance du réseau d'eau potable de la Ville et Commune de Boudry. Ce projet permet de mettre à disposition de l'exploitant deux chambres reliées à la supervision afin de mieux contrôler les caractéristiques de débits et pressions sur des endroits spécifiques et particulièrement importants pour la distribution d'eau communale.*

Rapport n° : CG-7100.100-8

Date : 07.10.2024

Dicastère : Services industriels

---

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

## 1 Introduction

La Commune de Boudry est propriétaire de son réseau d'eau potable. Elle mandate Eli10 comme concessionnaire pour la gestion complète du réseau, c'est-à-dire pour l'exploitation ainsi que pour la construction et l'entretien du réseau.

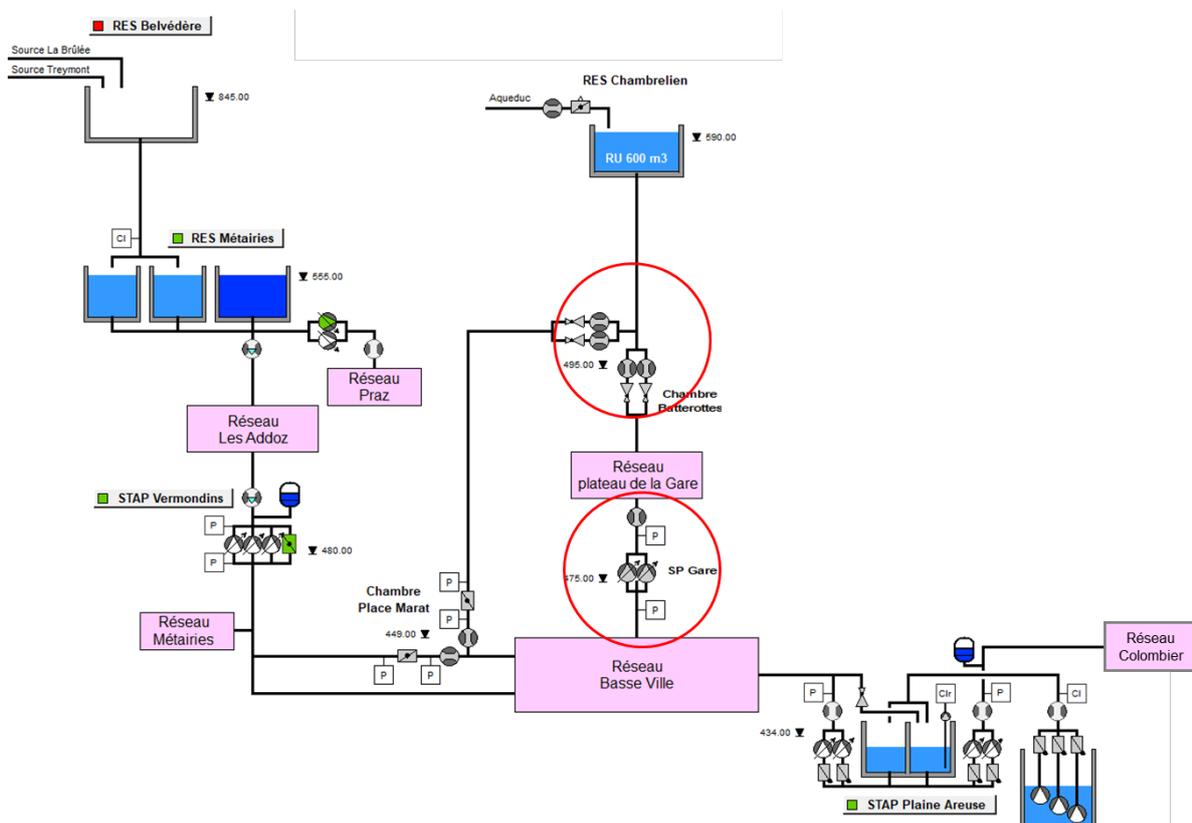
Le réseau communal est gérable en partie à distance grâce à un système de télégestion, plus communément appelé la supervision. Celle-ci sert à l'exploitant chaque jour pour comprendre comment fonctionne le réseau, mais permet en cas d'alarme ou de dépassement de seuil d'avertir le service de piquet.

Le présent rapport propose donc à la Commune d'investir pour améliorer le système de télégestion en incorporant des outils informatiques aux organes déjà existants.

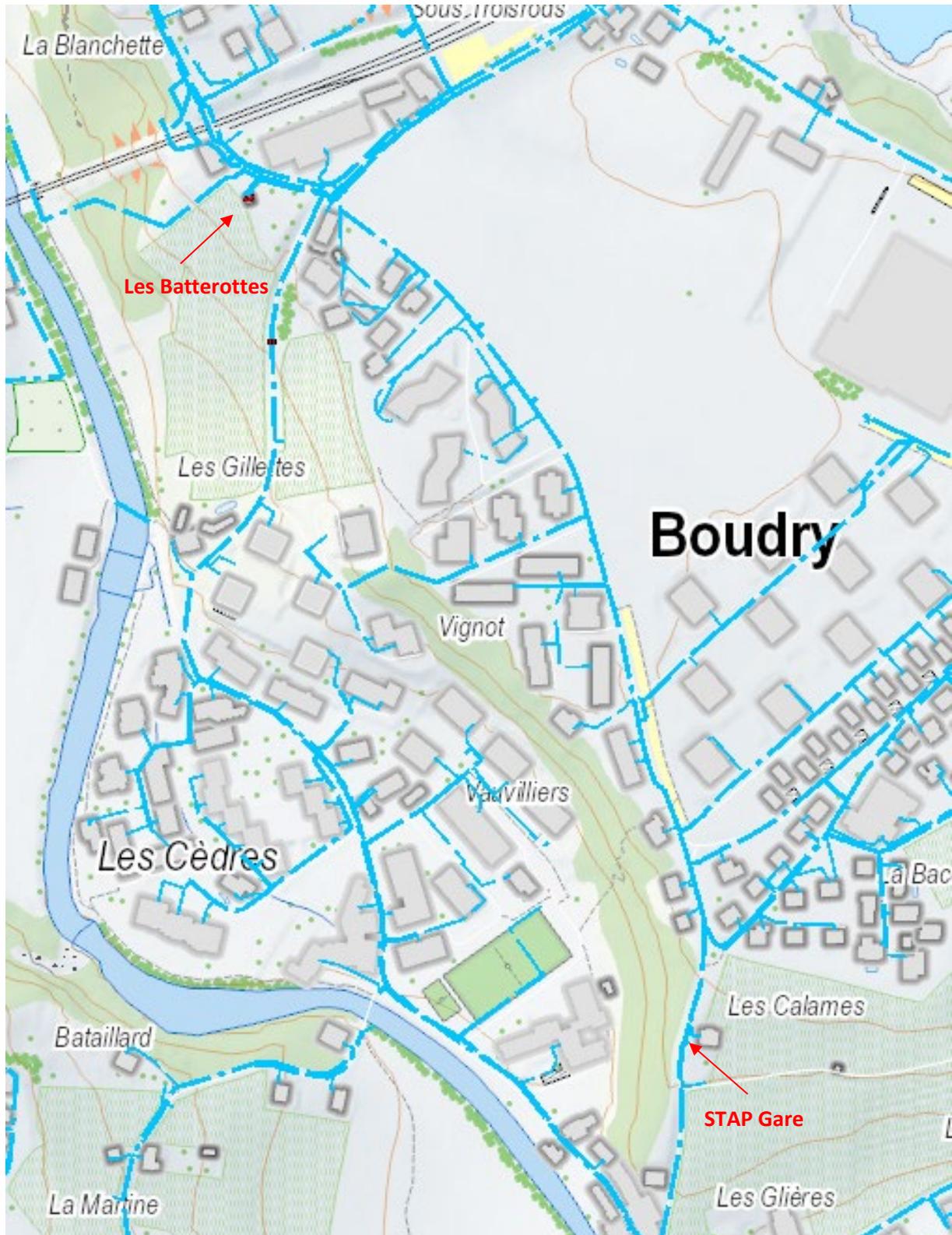
## 2 Proposition

Le système de supervision a été récemment amélioré et passé en mode virtuel pour une meilleure protection vis-à-vis d'un serveur physique qui était jusqu'à présent localisé dans le bâtiment d'Eli10. Cette amélioration s'est également faite sur l'ensemble des communes sur lesquelles est actif Eli10, sauf St-Blaise.

L'illustration ci-dessous présente l'image graphique du système pour le réseau de Boudry. Il recense les principaux ouvrages de stockage et de pompage ainsi que les organes de contrôles comme les réducteurs de pression, les vannes motorisées et des débitmètres.



L'objectif de ce rapport est de proposer des équipements électroniques pour les chambres des Batterottes et de la station de pompage de la Gare permettant de lire à distance les informations fournies à ces endroits (voir image ci-dessous). Pour des questions de coûts et de technologies, ces éléments n'avaient pas été proposées à l'époque des précédentes installations. Aujourd'hui, la technologie existante permet d'équiper ces chambres avec des éléments fiables et durables, ce qui facilite grandement l'exploitation et la surveillance du comportement du réseau.



Pour permettre l'amélioration de ces infrastructures, il est nécessaire d'adapter les éléments électriques et de raccorder ces appareils à une liaison de télé-réseau afin de communiquer au système Rittmeyer déjà en place.

Les tableaux suivants indiquent plus précisément les prestations et les coûts envisagés pour l'équipement de ces deux chambres :

Chambres Batterottes :

<b>Prestataire</b>	<b>Description</b>	<b>Coût HT en CHF</b>
Rittmeyer	Équipement de sondes de pressions et de débitmètres électromagnétiques avec un boîtier mural raccordé au Riflex, avec alimentation de secours.	Appareillage : 31'000.- Main d'œuvre : 5'000.- <i>Sous-Total : 36'000.-</i>
Eli10	Équipement électrique de la chambre Raccordement au réseau Ethernet	Prestations ELEC : 7'500.- Prestation TV : 1'500.- <i>Sous-Total : 9'000.-</i>
	Divers et imprévus 10%	4'500.-
<b>Résumé</b>	<b>Chambre Batterottes</b>	<b>TOTAL 49'500.-</b>

Chambres STAP de la Gare :

<b>Prestataire</b>	<b>Description</b>	<b>Coût HT en CHF</b>
Rittmeyer	Équipement de sondes de pressions et d'un débitmètre électromagnétiques avec un boîtier mural raccordé au Riflex, avec alimentation de secours.	Appareillage : 15'500.- Main d'œuvre : 7'000.- <i>Sous-Total : 22'500.-</i>
Eli10	Équipement électrique de la chambre Raccordement au réseau Ethernet	Prestations ELEC : 7'000.- Prestation TV : 1'500.- <i>Sous-Total : 8'500.-</i>
	Divers et imprévus 10%	3'100.-
<b>Résumé</b>	<b>Chambre STAP de la Gare</b>	<b>TOTAL 34'100.-</b>

L'amélioration envisagée par cet investissement est donc d'un total de CHF 83'600.- HT, ce qui correspond à CHF 90'370.- TTC, arrondi à CHF 91'000.00.

### 3 Conclusion

Avec l'amélioration des équipements électroniques sur les chambres de contrôles des Batterottes et de la station de pompage de la Gare, l'efficacité de l'exploitation sera améliorée. Cela permettra à l'exploitant du réseau d'eau d'obtenir des informations en tout temps, sans devoir aller sur place.

Les autorités mettent donc à disposition de l'exploitant du réseau d'eau potable des infrastructures adaptées à leurs prestations. Il s'agit là d'une amélioration continue qui s'intègre également dans les réflexions futures du développement du réseau d'approvisionnement en eau de la Commune.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Boudry, le 7 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

*Rita Piscopiello*

*Emile Dubois*

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de commune du 31 octobre 2022,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Vu le budget des investissements 2024,  
Entendu la Commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### a r r ê t e

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 91'000.00 est mis à disposition du Conseil communal pour l'amélioration de 2 chambres de contrôle pour la supervision du réseau d'eau potable.
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20241101 et amortie au taux de 10% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 18 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

*Pascale Preisig-Ducommun*

*Fanny Matthey*